

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 11 DECEMBRE 2020

Absent excusé : Néant

PROCES-VERBAL REUNION DU 14 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2020.

Hommage à Samuel PATY : Une minute de silence a été observée, en début de réunion du Conseil Municipal, en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, assassiné.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2021 et les rappelle ci-dessous :

SALLE ANIMATION	Vaille	Extérieur
Mariage, repas famille, soirée privée, thé dansant, tir aux pigeons	170 €	410 € avec lavage des sols de la grande salle
Concours de belote, théâtre, loto	51 €	102 €
Bal (un seul par an et par société)	244 €	/
Apéritifs	50 €	/
Cauton	80 €	160 €
Cauton nettoyage salle	75 €	/
Assemblées Générales		
Demi-journée	/	50 €
Journée	/	80 €
Supplément pour casse-croûte	/	40 €
Lavage du sol de la grande salle		
S'il est assuré par la commune	75 €	/
MAISON DES ASSOCIATIONS		Vaille
Nettoyage fait obligatoirement par l'utilisateur		
Réunion familiale		80 €
Apéritif		40 €
Cauton		80 €
Cauton nettoyage salle		50 €
Salle des jeunes uniquement avec la location maison des associations		20 €
CIMETIERE		
Concession		
15 ans		60 € le m ²
30 ans		120 € le m ²
50 ans		198 € le m ²
ASSAINISSEMENT		
Part fixe		40,00 € HT
Le mètre cube		0,70 € HT
Consommation maximum		150 m ³
Consommation d'eau pour les usagers qui s'alimentent à une source qui ne relèvent pas du service public		30 m ³ par habitant
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) Article 1331-7 du Code de la Santé Publique		
Constructions nouvelles : par logement aux réseaux existants autre que les lieux-dits La Côte – Le Moulin		1.900 €

CONTRIBUTION SIEMLY

La contribution du Syndicat des Eaux pour l'année 2021 est de 2.309,50 €. Comme les autres années, le Conseil Municipal décide le recouvrement de cette somme auprès des contribuables.

LOYER COMMERCE

Suite à la fermeture des bars depuis le 30 octobre 2020, M. le Maire propose d'aider le commerce Le Vaille, en faisant la gratuité du loyer et de la licence IV. Il informe que le commerce pourrait

éventuellement prétendre à une subvention de la CCFE, avec participation de la commune à 200 € et la CCFE à 800 €. La commune s'est engagée.

Le Conseil Municipal décide la gratuité du loyer pour deux mois, soit le mois de janvier et le mois de février 2021.

ADHESION POLE SANTE AU TRAVAIL

L'adhésion au Pôle Santé au Travail, service créé par le Centre de Gestion de la Loire, est renouvelé, du 01/01/2021 au 31/12/2023. Ce service prend en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents. Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion. Le coût d'adhésion est de 94 €, par agent et par an.

CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

La commune de Valeille adhère à la pension Familiale animale et fourrière « Domaine des Mûriers », située à Saint Etienne le Molard, depuis l'année 2019. Le montant forfaitaire est de 0,44 € par habitant. Les frais de prise en charge par animal sont supportés par la commune, si le propriétaire n'est pas identifié. Le Conseil Municipal décide l'adhésion pour l'année 2021.

RAPPORT ACTIVITE 2019 CCFE

Présentation du rapport activité 2019 de la CCFE, qui est à approuver. Ce rapport est à disposition des administrés sur le site : www.forez-est.fr. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, ce rapport.

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Le Département propose des missions d'assistance dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Ces missions sont assurées par les services de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) et des Politiques d'Eau Potable et d'Assainissement (SPEPA).

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention, à la mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif (suivi des systèmes d'épuration) et à la mission d'aide à maîtrise d'ouvrage (choix d'un prestataire en vue d'améliorer les systèmes d'épuration).

DEMANDE DE SUBVENTION STATION EPURATION

Suite à des dysfonctionnements du système d'assainissement à la station d'épuration, il convient d'établir un diagnostic assainissement, qui peut être subventionné au titre de l'appel à partenariat « Eau et Milieux Aquatiques » auprès du Département de la Loire et au titre des aides – redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce diagnostic permettra d'identifier les dysfonctionnements plus précisément et de voir les travaux pour remédier à ces dysfonctionnements, en établissant un schéma directeur.

CONVENTION ASSAINISSEMENT

Le Département de la Loire propose un groupement de commande, avec la commune de Saint Barthélemy Lestra, pour la passation d'un marché pour le diagnostic assainissement, ce qui permettrait aux communes d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses et de mutualiser les frais de consultation. Le Conseil Municipal accepte.

QUESTIONS DIVERSES

- Plusieurs compte-rendu sont faits, de la commission déchets, par Annie CREPIAT, de la commission SIEMLY, par Philippe DEROSIER et Eric BOUCHARD, de la commission tourisme, et de la commission aménagement du territoire, par Marie-Louise VENET.
- M. FLAMAND Robert présente le projet d'enfouissement des containers, vers la salle d'animation et la pose de containers à l'intersection du chemin de Montchal, pour l'année 2021. La commune prend en charge la fouille et le terrassement.
- COVID-19 : Coût pour la commune : environ 10.000 € sur l'année 2020, avec la fourniture des produits, la perte des locations pour la salle d'animation et la maison des associations, la gratuité de la location et de la licence IV du commerce, la prime COVID versée aux agents de l'école qui ont travaillé.
- Présentation du projet d'installation des panneaux photovoltaïques à la salle d'animation.